



## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2014**

**L'an deux mille quatorze, le DIX-SEPT NOVEMBRE à DIX-NEUF heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni Salle de l'Europe, sous la présidence de Daniel VAILLEAU, Maire, en session ordinaire.

Présents :

Daniel VAILLEAU, Maire, Bérangère GILLE, Pascal OLIVO, Agnès FRIEDMANN, Gérard CEZARD, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Jean-Pierre CARDIN, Adjoint au Maire, Alain MORISSET, James FLAESCH, Denis BROWNE, Marcel SYLVESTRE, Pascal LAFFARGUE, Philippe AUDAU, Nathalie PICHOT, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Vincent DUBOY, Marie-Hélène NIVET, Christel MENANTEAU, Bruno CAPDEVIELLE, Hélène PIGEONNIER, Conseillers Municipaux,

Absents/Procurations :

Jacqueline FUMOLEAU (Procuration : Gérard CEZARD)  
Agnès LOTRAM (Procuration : Marcel SYLVESTRE)  
Olivia EYCHENNE (Procuration : Sophie BEAUCHAMPS)  
Béatrice LARREA (Procuration : Christel MENANTEAU)

Secrétaire de séance : Pascal LAFFARGUE

Date de la convocation : 7 Novembre 2014

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Pouvoirs : 4

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.



<b>Numéros</b>	<b>SOMMAIRE</b>	<b>Feuillets</b>
-	Présents, Absents, Procurations	14 0147
-	Sommaire	17 0147
-	Ordre du jour	14 0148
	Grille des délibérations	14 0147
-	Compte-rendu	14 0148 – 14 0154
-	Grille des signatures	14 0154
<b>Délibérations</b>		
79/2014	Intercommunalité : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Processus de mise en œuvre	14 0155
80/2014	Politiques publiques : La Charte architecturale et paysagère – Validation de la démarche	14 0156
81/2014	Politiques publiques : SAGE Charente – Nouveau périmètre	14 0157
82/2014	Finances : Budget – Décision Modificative N° 1	14 0158
83/2014	Vie associative : Subvention au comité de jumelage Angoulins/Panticosa	14 159
84/2014	Enfance/Jeunesse : Subvention au Centre de loisirs « Angoul'Loisirs »	14 0160
85/2014	Personnel : Tableau des effectifs communaux	14 0161
86/2014	Finances : Budget 2014 – Contributions complémentaires aux organismes de regroupement	14 0162

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

COMMUNE D'ANGOULINS-SUR-MER

(Article L 2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira

Salle Europe

Lundi 17 Novembre 2014 à 19 H

Affiché le 10 Novembre 2014

**ORDRE DU JOUR**

**I – INTERCOMMUNALITE**

1 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Processus de mise en œuvre

**II – POLITIQUES PUBLIQUES**

2 – La charte architecturale : Validation de la démarche  
3 – SAGE Charente : Nouveau périmètre

**III – FINANCES**

4 – Budget : Décision Modificative N° 1

**IV – VIE ASSOCIATIVE**

5 – Subvention au *Comité de Jumelage*

**V – ENFANCE/JEUNESSE**

6 – Subvention au Centre de loisirs *Angoul'Loisirs*

**VI – PERSONNEL**

7 – Tableau des effectifs communaux

**VII – QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire,  
Daniel VAILLEAU

## Compte-rendu

**M. le Maire**, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des sessions des 8 septembre, 13 octobre après les rectifications apportées.

**M. le Maire** souhaite, avant de débiter l'ordre du jour de la séance, communiquer une information. Il s'agit de la possible implantation du magasin IKEA sur le territoire de la Communauté D'Agglomération de La Rochelle et plus particulièrement sur Angoulins. M. le Maire précise que l'équipe majoritaire a été élue sur un programme de campagne dont l'un des principaux objectifs est la préservation du territoire et de son équilibre et notamment en ce qui concerne la zone commerciale : aller vers une meilleure intégration de cette zone avec le territoire communal en veillant à donner à cette zone une meilleure identité, une meilleure circulation ainsi qu'une offre commerciale structurée, maîtrisée et pérenne. Si la commune s'avère pressentie pour un projet totalement nouveau, ce projet ne pourra avoir que des conséquences importantes sur le devenir de la commune, il impactera fortement et durablement son développement ; c'est pourquoi il lui semble essentiel, d'une part, d'interroger la population sur ce projet et d'autre part de disposer en aide au débat et à la décision d'une analyse économique fouillée selon le modèle « coût avantage ».

### **I – INTERCOMMUNALITE**

#### **1 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) : Processus de mise en œuvre**

**Monsieur le Maire** indique que le Plan Local d'Urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'établissement public de coopération intercommunale lorsqu'il est doté de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, en collaboration avec les Communes membres.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal de la Communauté d'agglomération de la Rochelle, les Maires ont été invités à débattre des modalités de collaboration entre communes et EPCI, conformément aux dispositions de l'article L 123-6 du code de l'urbanisme.

Les maires ont été réunis à cet effet en conférence intercommunale des maires du PLUi le 30 octobre 2014.

Avant que les modalités de collaboration, définies dans un projet de charte, ne soient arrêtées par le conseil communautaire, les conseils municipaux sont invités à prendre connaissance des modalités de collaboration, issues de cette conférence intercommunale. Une note de synthèse et de présentation ainsi qu'un projet de charte et ses annexes ont été adressés aux conseillers municipaux lors de la convocation, afin qu'ils en prennent connaissance.

Un débat s'engage.

Madame Hélène **PIGEONNIER** interroge M. le Maire sur l'absence de représentation d'Angoulins au sein du comité de pilotage. **M. le Maire** répond qu'étant membre du Bureau Communautaire en qualité de vice-président, il est totalement intégré dans le processus de décision et que par ailleurs, des élus d'Angoulins siègeront aux commissions et groupes de travail.

Par ailleurs, elle souhaite savoir comment la charte architecturale s'intégrera dans le PLUi. **M. le Maire** indique qu'un rendez vous a eu lieu à la CDA, le 14 octobre dernier, avec les représentants concernés par l'urbanisme. Lors de cet échange, le projet de territoire d'Angoulins a été présenté et les grands axes commentés (politique foncière, EPF,...) pour que la CDA comprenne bien les attentes de la commune et que cette logique du territoire soit partagée.

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande sous quelle forme les élus d'Angoulins seront associés ; **M. le Maire** répond que toutes les instances seront consultées, les commissions municipales concernées feront des propositions à leur niveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des modalités de collaboration entre la Communauté d'agglomération de la Rochelle et les communes dans le cadre de l'élaboration de son PLU intercommunal.
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUi de la communauté d'agglomération de La Rochelle

## **II – POLITIQUES PUBLIQUES**

### 2 – La charte architecturale : Validation de la démarche

**Monsieur Gérard CEZARD**, *Adjoint délégué à l'urbanisme et patrimoine bâti*, rappelle la politique d'aménagement du territoire, initiée par l'équipe municipale depuis quelques mois, et la volonté d'agir sur l'urbanisation future de la commune. Il fait part des questions que soulèvent la nécessaire optimisation de l'urbanisation de notre centre bourg, la recherche d'identité architecturale et paysagère ainsi que la planification de projets significatifs d'habitat individuel et ou collectif.

En effet, la Commune est soumise à deux enjeux principaux :

- ✚ Une attractivité géographique et économique, renforcée par son classement comme un des trois points d'appui au sein de la CDA, proche de La Rochelle, en zone littorale,
- ✚ Une pression foncière très importante avec une inflation du coût du foncier.

A ce titre, le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 26 mai dernier, les principes et modalités d'une politique de développement durable du territoire, en mobilisant un ensemble d'outils tels que :

- ✚ Un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier par convention approuvée en séance du 13 octobre dernier,
- ✚ Une réflexion sur un plan de programmation urbaine à mener,
- ✚ L'élaboration d'une charte architecturale et paysagère donnant ainsi un cadre de référence aux porteurs de projets.

Concernant la dernière action, l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère constituera une référence d'intérêt public qui aura pour objectifs de renforcer l'identité du territoire et de préserver la richesse architecturale et paysagère et enfin de proposer des outils de maîtrise de son évolution.

Le **CAUE**, *Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*, en qualité d'interlocuteur privilégié, accompagnera la Commune dans cette démarche, la volonté étant d'aboutir à un guide avec des recommandations. La mission confiée au prestataire qui sera retenu, comportera une phase diagnostic et une phase réalisation d'outils pédagogiques, avec tout au long de cette démarche, un volet animation et participation de la population.

Le coût de l'étude est évalué à une mission de base de 35 000 € H.T.

Il est rappelé à l'assemblée que conformément aux articles L 2122-22, et L 2122-23, le Conseil Municipal a donné délégation à **Monsieur le Maire**, lors de sa séance du 22 avril dernier, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite d'un montant fixé au seuil de 90.000 € H.T.

Un débat s'instaure. **Monsieur le Maire** indique que plusieurs collectivités comme Fouras, le Pays rochefortais, Chatellaillon, se sont pourvus d'une charte architecturale, outil d'aide à la décision, il mentionne que la volonté des Elus est de construire une dynamique, d'améliorer la connaissance de notre patrimoine, de préserver les richesses. Par ailleurs, il précise qu'en matière de démocratie locale, cette action comporte un volet important de concertation avec la population. En effet, un comité

citoyen, sous forme de tirage au sort sur les listes électorales, sera institué afin d'associer les habitants.

Monsieur Vincent **DUBOY** signale qu'il a lu le dossier de consultation des prestataires et souhaite faire plusieurs remarques sur le cahier des charges et le règlement :

- Inscrire plus clairement la règle en matière de durée initiale et de prolongation sur les deux documents ;
- Intégrer la notion de « Terre saine » dans les documents cités en référence.

M. Gérard **CEZARD** rappelle que le conseil municipal se prononce sur la démarche et pas sur le dossier marché public. Il sera apporté une attention particulière aux remarques.

M. Gérard **CEZARD** signale que les prochaines réunions de la commission d'urbanisme traiteront de la charte architecturale et paysagère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la démarche d'élaboration d'une charte architecturale et paysagère

### 3 – SAGE Charente : Nouveau périmètre

**Monsieur le Maire** fait part au conseil municipal du courrier de Madame la Préfète sollicitant l'avis de la commune sur l'intégration de la totalité du marais de Saint Jean des Sables au périmètre du SAGE Charente. En effet, il rappelle qu'un Syndicat Intercommunal Aménagement Hydraulique SIAH, constitué pour la gestion de ce marais, associe les communes de Chatelaillon-Plage, Yves, Thairé, Saint Vivien, Salles Sur Mer et Angoulins. Il communique les avis favorables de la CDA et de l'UNIMA considérant que la ligne de crête nord du bassin versant du SIAH doit représenter tout naturellement la limite nord du SAGE Charente. Par ailleurs, le Maire précise que la démarche d'extension de périmètre d'un SAGE nécessite la consultation des instances du bassin des communes concernées et de la commission de l'eau.

Un débat s'instaure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sur l'intégration du périmètre du SIAH au sein du périmètre du SAGE Charente

## III – FINANCES

### 4 – Budget : Décision Modificative N° 1

#### Réajustement des crédits - Novembre

Monsieur Pascal **OLIVO**, *adjoint chargé des finances et du personnel*, présente les virements et ouvertures de crédits concernant la décision modificative n°1.

#### a/ Section Fonctionnement

CHAPITRE		P/ Mémoire REALISATIONS 2013	BUDGET PRIMITIF 2014	PROPOSITIONS DU MAIRE - DM	VARIATION
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	764 297,46	790 000,00	83 725,00	<b>10,60%</b>
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 309 868,02	1 400 000,00	10 000,00	<b>0,71%</b>
014	Atténuation de produits	51 743,00	67 000,00		
65	Autres charges de gestion courante	390 974,10	369 000,00	15 845,00	<b>4,29%</b>
<b>Total des dépenses gestion courante</b>		<b>2 516 882,58</b>	<b>2 626 000,00</b>	<b>109 570,00</b>	<b>4,17%</b>
66	Charges financières	86 777,41	104 500,00		
67	Charges exceptionnelles	6 319,70	7 000,00		
68	Dotations aux provisions	14 000,00			
022	Dépenses imprévues	0,00	30 222,00	-30 220,00	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 623 979,69</b>	<b>2 767 722,00</b>	<b>79 350,00</b>	<b>2,87%</b>
023	Virement section Investissement		500 000,00		
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	138 699,79	185 000,00		
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>138 699,79</b>	<b>685 000,00</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 762 679,48</b>	<b>3 452 722,00</b>	<b>79 350,00</b>	<b>2,30%</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	127 362,17	127 000,00		
73	Impôts et Taxes	2 481 680,82	2 515 000,00	76 000,00	<b>3,02%</b>
74	Dotations, subventions et participations	612 131,77	597 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	30 895,16	32 000,00	-7 000,00	<b>-21,88%</b>
013	Atténuation de charges	37 067,15	20 000,00	8 005,84	<b>40,03%</b>
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>3 289 137,07</b>	<b>3 291 000,00</b>	<b>77 005,84</b>	<b>2,34%</b>
76	Produits financiers	28,32			
77	Produits exceptionnels	119 841,88	7 000,28		
78	Reprise sur provision p/risques	6 832,03			
79	Transferts de charges				
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 415 839,30</b>	<b>3 298 000,28</b>	<b>77 005,84</b>	<b>2,33%</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		113,00		
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>113,00</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 415 839,30</b>	<b>3 298 113,28</b>	<b>77 005,84</b>	<b>2,33%</b>
002	Excédent antérieur reporté	253 845,66	154 608,72	2 344,16	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCT. CUMULEES</b>		<b>3 669 684,96</b>	<b>3 452 722,00</b>	<b>79 350,00</b>	<b>2,30%</b>

b/ Section Investissement

NATURE DES RECETTES - T.T.C.	BUDGET 2014	REALISE + ENGAGE	PROPOSITIONS DM 2014
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>392 965,50</b>	<b>380 236,50</b>	<b>-12 729,20</b>
<b>16 - Emprunt et Dettes assimilés</b>	<b>700 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>-300 000,00</b>
<b>Total des Recettes d'équipement</b>	<b>1 092 965,50</b>	<b>780 236,50</b>	<b>-312 729,20</b>
<b>10-Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>891 883,76</b>	<b>891 864,23</b>	
Fonds compensation TVA ( invest.2012 - tempête Xynhtia)	120 000,00	120 000,00	
Taxe d'aménagement	131 487,00	131 467,47	
Excédent de fonctionnement capitalisé - ( R.A.R. 2013 )	640 396,76	640 396,76	
<b>138 -Subventions en annuités</b>	<b>1 049,02</b>	<b>1 049,85</b>	
<b>27 -Autres immobilisations financières ( créances s/particuliers)</b>	<b>3 557,00</b>	<b>2 964,30</b>	
<b>024- Produits des Cessions d'immobilisations</b>	<b>73 882,00</b>		
<b>Total des recettes financières</b>	<b>970 371,78</b>	<b>895 878,38</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>2 063 337,28</b>	<b>1 676 114,88</b>	<b>-312 729,20</b>
<b>021- Virement de la section de Fonctionnement</b>	<b>500 000,00</b>		
<b>040- Opérations de tranfert entre sections</b>	<b>185 000,00</b>	<b>258 539,30</b>	
<b>041- Opérations patrimoniales</b>	<b>135 300,00</b>	<b>97 800,00</b>	<b>2 500,00</b>
Avances SDEER - ( Trav. E.P. )	61 300,00	63 800,00	2 500,00
Avances ( travaux Marché publics)	40 000,00		0,00
Participations du SDEER	34 000,00	34 000,00	
<b>TOTAL des recettes d'ordre</b>	<b>820 300,00</b>	<b>356 339,30</b>	<b>2 500,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 883 637,28</b>	<b>2 032 454,18</b>	<b>-310 229,20</b>
<b>Pour information Excédent reporté 2013</b>	<b>437 159,72</b>		<b>36 086,20</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 320 797,00</b>		<b>-274 143,00</b>

\* Intégration résultat Budget annexe ILOT ST PIERRE (suite à dissolution au 31/12/2013)



NATURE DES RECETTES - T.T.C.	BUDGET 2014	REALISE + ENGAGE	PROPOSITION S DM 2014
13 - Subventions d'investissement	392 965,50	380 236,50	-12 729,20
16 - Emprunt et Dettes assimilés	700 000,00	400 000,00	-300 000,00
<b>Total des Recettes d'équipement</b>	<b>1 092 965,50</b>	<b>780 236,50</b>	<b>-312 729,20</b>
10-Dotations, fonds divers et réserves	891 883,76	891 864,23	
Fonds compensation TVA ( invest.2012 - tempête Xynhtia)	120 000,00	120 000,00	
Taxe d'aménagement	131 487,00	131 467,47	
Excédent de fonctionnement capitalisé - ( R.A.R. 2013 )	640 396,76	640 396,76	
138 -Subventions en annuités	1 049,02	1 049,85	
27 -Autres immobilisations financières ( créances s/particuliers)	3 557,00	2 964,30	
024- Produits des Cessions d'immobilisations	73 882,00		
<b>Total des recettes financières</b>	<b>970 371,78</b>	<b>895 878,38</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>2 063 337,28</b>	<b>1 676 114,88</b>	<b>-312 729,20</b>
021- Virement de la section de Fonctionnement	500 000,00		
040- Opérations de tranfert entre sections	185 000,00	258 539,30	
041- Opérations patrimoniales	135 300,00	97 800,00	2 500,00
Avances SDEER - ( Trav. E.P. )	61 300,00	63 800,00	2 500,00
Avances ( travaux Marché publics)	40 000,00		0,00
Participations du SDEER	34 000,00	34 000,00	
<b>TOTAL des recettes d'ordre</b>	<b>820 300,00</b>	<b>356 339,30</b>	<b>2 500,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 883 637,28</b>	<b>2 032 454,18</b>	<b>-310 229,20</b>
<b>Pour information Excédent reporté 2013</b>	<b>437 159,72</b>		<b>36 086,20</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 320 797,00</b>		<b>-274 143,00</b>

\* Intégration résultat Budget annexe ILOT ST PIERRE (suite à dissolution au 31/12/2013)

Madame Hélène **PIGEONNIER** s'étonne que cette proposition ne soit pas débattue en commission des finances. Monsieur Pascal **OLIVO** rappelle que les commissions n'ont pas à se saisir de tous les sujets ; c'est le Bureau Municipal qui décide des questions à soumettre aux commissions municipales.

Il commente la section de fonctionnement en précisant que le virement de 500 000 € de la section Fonctionnement à la section Investissement a été maintenu et fournit des éléments sur les ajustements nécessaires en dépenses notamment dans le cadre du dispositif des rythmes scolaires. Il indique que les recettes complémentaires liées à la Taxe Locale Sur la Publicité Extérieure (TLPE) seront concrétisées avant la fin de l'année. Sur ce dernier sujet, Madame Hélène **PIGEONNIER** précise que le choix de l'ancienne municipalité de ne pas appliquer le dispositif en matière d'application de coefficient multiplicateur et de rattrapage sur 5 ans avait été politiquement totalement assumé ; Monsieur Pascal **OLIVO** fait observer que la décision de ne pas procéder à la régularisation pour atteindre le taux national de 20 € n'avait été ni délibérée ni votée par le Conseil Municipal et qu'il

ne pouvait donc s'agir d'une décision politique au sens stricte du terme. Donc sans décision municipale, la loi se devait d'être appliquée stricto sensu Monsieur **le Maire** précise à ce sujet que des courriers ont été adressés aux entreprises et que lors de la réunion du club des entreprises de la zone commerciale, il a fourni un certain nombre d'explications sur ce dossier et que ce sujet n'avait pas soulevé d'objection majeure de leur part.

Monsieur Denis **BROWNE** apporte une précision sur l'obligation d'inscrire dans les bilans financiers des entreprises, une provision correspondant à cette taxe et en conséquence, l'ensemble des entreprises concernées devaient être au fait de cette obligation légale.

Monsieur Pascal **OLIVO** liste les opérations en cours d'investissement et précise que le principal objectif de la Décision Modificative n°1 est de ne pas souscrire l'emprunt de 300 000 € prévu lors du vote du budget primitif 2014, et de réduire ainsi l'endettement communal.

Il fournit des commentaires sur les crédits affectés aux opérations nouvelles : achat d'un véhicule, équipement chaudière, A la demande d'information sur les crédits ouverts concernant la charte architecturale et paysagère par M. Vincent **DUBOY**, il précise qu'une marge de 10 % par rapport à l'estimation a été prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **ENTERINE** la Décision Modificative N° 1

VOTE :                      POUR : 21                      ABSENCES : 5                      CONTRE : 1

Contributions complémentaires aux organismes de regroupement

**Monsieur le Maire** présente les contributions complémentaires à verser aux organismes de regroupement.

Un débat s'instaure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** les contributions pour chacun des organismes respectifs comme suit :

	BUDGET 2014	REALISE + ENGAGE 2014	PROPOSITIONS DM 2014
Syndicat Mixte Informatisation Communale	1 200,00	1 185,75	
Syndicat des eaux de Charente-Maritime	0,00	1 256,30	1 257,00
Syndicat Départemental des Chemins	565,00	560,85	
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique St Jean des Sables	600,00	600,00	
UNIMA	153,00	152,45	
Association ostréicole & Gats d'Angoulins	100,00	73,97	
Syndicat d'Etudes pour l'Aménagement Hydraulique Aytré/La Jarne/Angoulins	423,00	422,08	
SIVU GENDARMERIE	7 244,00	7 829,00	585,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 285,00</b>	<b>12 080,40</b>	<b>1 842,00</b>

#### **IV – VIE ASSOCIATIVE**

##### **5 – Subvention au Comité de Jumelage**

**Madame Agnès FRIEDMANN**, *adjointe déléguée à la vie associative culture et sport*, communique au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association *Comité de Jumelage Angoulins/Panticosa*, d'un montant de **250 €** pour la prise en charge des frais de déplacements de deux membres de l'association. Elle rappelle les termes de l'engagement pris le 24 avril 2006 par convention (article 8) entre le Comité de jumelage et la Commune et propose d'allouer une somme de **250 €** en soutien à cette démarche.

Un débat s'engage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de **250 €** au *Comité de jumelage Angoulins/Panticosa*

#### **V – ENFANCE/JEUNESSE**

##### **6 – Subvention au Centre de loisirs Angoul'Loisirs**

**Madame Catherine LEPESANT**, *Adjointe déléguée à l'enfance jeunesse*, rappelle la convention pluri annuelle d'objectifs CPO signée entre l'association Angoul'Loisirs et la Commune, au titre de la politique éducative locale et les différents échanges sur l'avenir de la halte-garderie. Elle mentionne les difficultés rencontrées par l'association pour équilibrer cet accueil pour l'année 2014.

A ce titre, elle présente la demande de participation formulée par le centre de loisirs, sur le service d'accueil de la petite enfance, estimée à **10 000 €**.

Un débat s'instaure. Madame Catherine **LEPESANT** souligne que les difficultés financières rencontrées par la halte garderie sont dues à la fragilité du modèle économique associatif et non pas à une mauvaise gestion.

Elle indique qu'un partenariat avec la Caisse des Allocations familiales CAF a été engagé, une collaboration s'est mise en place autour des actions enfance jeunesse portée par la commune, et qu'un travail est mené en ce qui concerne la rédaction de la nouvelle Convention Pluri annuelles d'Objectifs associant la Commune et Angoul'Loisirs.

Par ailleurs, elle rappelle que tous les candidats s'étaient prononcés favorablement par rapport au soutien de la halte garderie. Madame Christel **MENANTEAU** répond que la liste « Ensemble pour Angoulins » ne s'était pas positionnée car la demande de subvention n'est pas suffisamment étayée, elle constate que des éléments complémentaires sont apportés pour permettre de statuer sur ce dossier.

Madame Catherine **LEPESANT** souligne qu'une réflexion doit être menée sur d'autres dispositifs de mode de garde collectif et peut être envisager à travers un partenariat public privé une nouvelle structure multi accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **ATTRIBUE** à titre exceptionnel, au centre de loisirs Angoul'Loisirs la somme de **10 000 €**,
- **ENTERINE** l'avenant à la convention CPO pour intégrer ce soutien exceptionnel alloué à l'association Angoul'Loisirs,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant présenté.

VOTE :

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5



## **VI – PERSONNEL**

**Monsieur le Maire** annonce au conseil municipal le départ d'Alain **BEUGNON**, responsable des services techniques, à la fin de l'année pour Toulouse et tient à souligner son engagement remarquable ainsi que l'investissement de l'ensemble du personnel.

### 7 – Tableau des effectifs communaux

**Monsieur Pascal OLIVO**, *Adjoint délégué aux finances et au Personnel*, expose au Conseil Municipal qu'une réflexion est menée sur la réorganisation générale des services et la gestion prévisionnelle des emplois. Dans ce cadre, et au titre de la politique Enfance Jeunesse,

Deux décisions sont proposées :

-  la création d'un poste dans la filière animation dédié à l'enfance ;
-  la transformation d'un poste à temps incomplet (33 h 50 par semaine) en poste à temps complet

Monsieur Pascal **OLIVO** insiste sur la nécessité de mettre en place une organisation avec des emplois pérennes.

Madame Hélène **PIGEONNIER** s'interroge sur l'emploi lié aux Temps d'activités péri scolaires. **M. le Maire** fait part de sa volonté de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et adapter les ressources humaines aux contraintes du territoire.

Monsieur Vincent **DUBOY** demande si le renouvellement de l'action « lecture à la plage » de cet été est envisagé. **M. le Maire** répond que cette activité saisonnière après un début difficile, s'est avérée être un succès et qu'elle sera donc maintenue et développée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le nouveau tableau des effectifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES au 01/03/2014	Création	Suppression	EFFECTIFS BUDGETAIRES au 01/01/2015
<b>Filière Administrative</b>		<b>9</b>			<b>9</b>
Directeur général des Services ( emploi fonctionnel)	A	1			1
Attaché principal	A	1			1
Attaché	A	0			0
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	1			1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	2			2
Adjoint Administratif Principal 2é classe	C	3			3
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1			1
<b>Filière technique</b>		<b>26</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>26</b>
Technicien principal 1ère classe	B	2			2
Agents de Maîtrise Principal	C	1			1
Agent de Maîtrise	C	2			2
Adjoint technique 2é classe <i>temps complet</i>	C	7	1		8
Adjoint technique 2é classe- <i>temps incomplet</i>	C	3		1	2
Adjoint technique 1ère classe	C	8			8
Adjoint technique principal 2é classe	C	3			3
<b>Filière Sociale</b>		<b>3</b>			<b>3</b>
Agent spécialisé 1ère classe des écoles maternelles	C	2			2
Agent spécialisé Principal 2é Classe des écoles maternelles	C	1			1
<b>Filière culturelle</b>		<b>1</b>			<b>1</b>
Adjoint T. du patrimoine 2é classe	C	1			1
<b>Filière Animation</b>		<b>0</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
Adjoint T. d'animation 2é classe	C		1		1
<b>Filière Police</b>		<b>1</b>			<b>1</b>
Garde Champêtre Chef	C	1			1
<b>TOTAUX ...</b>		<b>40</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>41</b>

## VII – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Vincent **DUBOY** souligne que sur le programme de réhabilitation de la voirie des rues des Coquilles et des Coquillages il aurait été préférable de commencer les travaux dans le sens inverse c'est à dire par l'aval et non par l'amont. **Mr le Maire** répond que techniquement la remarque de Vincent **DUBOY** est judicieuse mais qu'il existe des problèmes importants consécutifs aux inondations d'Août dernier, rue des Coquilles et face à l'inquiétude des riverains il a été décidé de faire ce choix, les travaux seront poursuivis en 2015.

Un diagnostic avec plan général des voies a été élaboré par James **FLAESCH** et Alain **BEUGNON**. A ce titre, Monsieur James **FLAESCH** explique la méthode qui a servi de support au travail d'élaboration d'un plan pluri annuel des investissements.

**M. le Maire** tient à souligner le travail remarquable réalisé en un temps court, par Messieurs **FLAESCH** et **BEUGNON**.

**Monsieur le Maire** communique les prochaines dates du calendrier communal :

- **28 Novembre** Réunion publique de l'Equipe
- **13 décembre** Animations avec les commerçants
- **15 décembre** Conseil municipal
- **16 décembre** Noël du personnel
- **23 Janvier** Vœux du Maire

Tous les sujets étant épuisés, la séance a été levée à vingt heures trente.

Daniel VAILLEAU	Maire	
Bérangère GILLE	Adjoint	
Pascal OLIVO	Adjoint	
Agnès FRIEDMANN	Adjointe	
Gérard CEZARD	Adjoint	
Pascale DAVID	Adjointe	
Catherine LEPESANT	Adjointe	
Nicolas BAIDARACHVILLY	Adjoint	
Jean-Pierre CARDIN	Adjoint	
James FLAESCH	Conseiller Municipal délégué	
Marcel SYLVESTRE	Conseiller Municipal délégué	
Alain MORISSET	Conseiller Municipal	
Denis BROWNE	Conseiller Municipal	
Pascal LAFFARGUE	Conseiller Municipal/Secrétaire de séance	
Philippe AUDAU	Conseiller Municipal	
Nathalie PICHOT	Conseillère Municipale	
Soline LAILLET	Conseillère Municipale	
Sophie BEAUCHAMPS	Conseillère Municipale	
Vincent DUBOY	Conseiller Municipal	
Marie-Hélène NIVET	Conseillère Municipale	
Christel MENANTEAU	Conseillère Municipale	
Bruno CAPDEVIELLE	Conseiller Municipal	
Hélène PIGEONNIER	Conseillère Municipale	